

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU LUNDI, 11 DECEMBRE 1797.

Extrait des Nouvelles de Londres, du 28 Novembre.

Nous apprenons que huit vaisseaux de guerre Espagnols, avec des troupes, étoient arrivés au commencement de Janvier à Manille, où on avoit construit des chaloupes canonnières pour la défense de cette place; que cependant en Mars dernier le gouvernement de Madras songeoit à une expédition contre cette île, qui devoit être commandée par le major Brathwaite.

Un officier écrit de l'Inde: „ Nous sommes fort alarmés des mouvemens de Seuman Shaw, qui n'a pas moins de 50,000 chevaux. Il fait un dégât et un carnage terrible dans tous les pays qu'il traverse. Dans le Delhi, il a fait passer au fil de l'épée les hommes, les femmes, et les enfans. Notre armée est en marche pour couvrir Bénarès. Si nous étions défaits, les conséquences seroient à craindre; mais notre armée, quoique moins nombreuse, a beaucoup d'avantage du côté de la discipline et des armes. On a beaucoup d'inquiétude sur le Nabab de Lucknow, qui a refusé de payer les subsides ordinaires pour l'entretien de notre armée, disant qu'il n'en a plus besoin. On soupçonne généralement Tippoo d'agir sous main; si cela étoit, nous nous verrions environnés de tous côtés. ”

Les papiers de France se plaignent souvent que leurs prisonniers ne sont pas bien traités en Angleterre. Voici ce qui leur est alloué par semaine: sept pats de bière, dix livres & demi de pain; quatre livres & demi de bœuf, quatre onces de beurre, six onces de fromage, deux pintes de pois, ou quatre livres de choux, & du sel en quantité.

De Gènes, le 30 Novembre.

L'on fait toutes les dispositions préliminaires pour la présentation de l'acte constitutionnel à la sanction du peuple. Le nombre des votans dans notre nouvelle enceinte sera de 24,323.

L'on apprend qu'il a éclaté de nouveaux troubles dans le Corse. Le général Cafala est sur le point de partir pour cette île avec 6000 hommes de troupes françaises.

Le citoyen Porco, nommé par la République Cisalpine pour résider ici en qualité de ministre, est attendu dans peu de jours.

De Milan, le 2 Décembre.

La cour de Rome a acquiescé, comme on l'avoit prévu, à la demande de notre gouvernement, et elle a reconnu formellement la République Cisalpine. Malgré cette condescendance, il est à craindre que le voisinage de ce nouvel état ne devienne funeste à la puissance Pontificale. Déjà l'on assure que la marche d'Accione s'est déclarée *républicaine*, et veut se réunir à la Cisalpine.

Le Saint-Père vient d'être forcé à une autre acte de déférence. Sur les sollicitations très pressantes du ministre français, il a congédié M. le général autrichien de Provera, qui étoit venu à Rome pour prendre le commandement de ses troupes; ce dernier est déjà parti pour Naples. S. S. a dû aussi remettre en liberté tous les prisonniers détenus à Rome et à Civitavecchia pour crimes de lèse-majesté.

Si l'on en veut croire le bruit public, il a été entamé entre la cour de Toscane et le gouvernement Cisalpin une négociation, dont l'objet seroit de céder à la première la République de Luques contre la province de Lunigiana.

De Berlin, le 2 Décembre.

S. A. S. le Duc de Meckembourg Strelitz, père de notre souveraine, est arrivé ici. Le prince héréditaire d'Orange est de retour de Brunswic.

L'on apprend de Petersbourg que le Duc de Broglie, ci-devant Feldmaréchal (Maréchal de France), est entré au service de Russie avec le même rang.

Suite de Paris, du 3 Décembre.

Les louis altérés circulent dans Paris, sans qu'on puisse arrêter les chiffes qui font des expériences sur ces pièces d'or.

On a beaucoup plaisanté sur les projets du cit. Thilorien. Pour répondre à ses détracteurs et donner une première preuve de ses talens, il vient d'annoncer que le 7 de ce mois, il se propose d'entrer sous la Seine au Pont-neuf, et d'aller ainsi jusqu'au pont de la révolution, où il reparoîtra en moins de 8 minutes.

Voici deux exemples remarquables des vicissitudes de la fortune: Sidvay, l'un des premiers condamnés qu'on envoya à Botany Bay, pour crime de vol avec effraction, vit actuellement dans la colonie sur un pied respectable. Il est entrepreneur pour la fourniture du pain de toute la colonie, et il a reçu du gouvernement la concession à perpétuité d'une étendue de terrain considérable qu'il défêche, et qu'il cultive. Il tient la meilleure auberge du pays, et il vient d'établir un théâtre, dont il est le directeur. — Le second exemple, plus frappant encore, est celui qu'offre dans la même colonie, le fameux flou Barrington, qui y est actuellement juge de paix, et s'acquitte de ses fonctions avec toute l'intégrité et l'énergie qu'on attendroit d'un magistrat consommé dans l'exercice de cet emploi. — Ces deux faits sont rapportés par un témoin oculaire, nouvellement arrivé de Botany Bay.

Nous allons voir succéder les étoffes riches & somptueuses à l'habitable linon. Il y a, dit-on, un pécule formé parmi les femmes de nos fours à fleurs & autres nouveaux riches, pour se montrer en longues robes de velours, garnies de crépines d'or & d'argent..... Enfin nos jolies femmes ont senti que c'étoit abuser de leur pouvoir, que d'user des charmes de deux beaux yeux; un seul leur suffit aujourd'hui pour assurer leurs conquêtes. Regardez celles qui donnent le ton, toutes ont l'œil gauche marqué par une touffe de cheveux; c'est la mode..... On peut donc être borgne impunément; on n'en sera pas moins jolie femme.....

Conseil des 500. — Séance du 1er Décembre.

On lit un grand nombre d'adresses de félicitation sur la journée du 13. Fructidor; on y remarque celle des citoyens de Valenciennes, qui demandent que, pour fournir au milliard destiné aux défenseurs de la patrie, on puise dans les coffres des nouveaux riches, si les biens nationaux ne suffisent pas.

La discussion est reprise sur le projet relatif à l'instruction publique.

Maugenais pense que le plus grand vice de la législation est son instabilité. La loi du 3 Brumaire sur l'instruction publique, est exécutée dans une grande partie de la République: elle a déjà produit les résultats les plus salutaires.

Par quelle fatalité veut-on encore les réorganiser au moment où elles viennent de reprendre leur activité? Il est vrai que les écoles primaires sont organisées en peu de cantons; mais on ne doit en accuser que les goûts dont on a abreuvé les instituteurs, et le manque absolu de livres élémentaires. L'établissement des écoles secondaires ne feroit qu'entraver la marche de l'instruction et augmenter les dépenses.

L'opinant pense que le but du législateur doit être d'utiliser en ce moment les élémens qui existent pour l'instruction publique, et non de courir les hasards d'une innovation dont le moindre danger seroit d'apporter de nouveaux retards à l'éducation de la jeunesse.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours.

Gentil (du Mont-Blanc), ainsi que Herman (du Bas-Rhin) combattent le projet, dont le plan ajouteroit de nouvelles entraves à celles qu'éprouve la branche de l'instruction publique.

Après quelques autres débats, le conseil résout, 1°. que le nombre des écoles centrales ne sera point diminué; 2°. rejette, par la question préalable, le projet sur les écoles secondaires.

Séance du 2. — Le conseil adopte le projet de Duchêne, tendant à lever les difficultés qui se sont élevées entre les créanciers et les débiteurs de rentes viagères créées pendant la durée de la dépréciation du papier-monnaie.

Gaillemardet soumet à la discussion son projet sur l'admission des députés nouvellement élus tous les ans au corps législatif. Une loi du 30. Floréal dernier, admettoit les nouveaux élus à concourir à la vérification des pouvoirs, et à juger de la validité des élections. Il est évident, dit-il, qu'une telle disposition répugne à tous les principes. Il propose de charger les assemblées électorales d'adresser sur le champ les procès-verbaux d'élection, afin que leurs opérations puissent être examinées et vérifiées dans le courant de Floréal.

Cette proposition est adoptée.

Leclerc (de Maine et Loire) demande qu'on ajourne à primidi prochain la discussion sur les institutions républicaines. — Adopté.

Bergier, par motion d'ordre, demande l'abrogation de la résolution prise au commencement de la séance sur les rentes viagères. Il se fonde sur ce que le projet n'a été nullement discuté, et que d'ailleurs il renferme des erreurs grossières et des dispositions inadmissibles.

Duchesne répond que le projet a été concerté avec la commission des anciens, et qu'il est de la plus grande urgence.

Les uns appuient le rapport de la résolution. Les autres réclament l'ordre du jour sur la proposition de Bergier.

Sirey (président) : J'ai appelé la discussion sur les rentes viagères, parcequ'elle étoit à l'ordre du jour; le projet a été présenté et la résolution adoptée. Il est vrai qu'elle n'a pas souffert une longue discussion. (On rit) Mais, s'il falloit rapporter toutes les résolutions qui sont adoptées sans discussion. . . .

Aux voix l'ordre du jour. — Aux voix le rapport. — Le président met aux voix l'ordre du jour, qui est rejeté. Il met également aux voix le rapport de la résolution. — La résolution est rapportée et la discussion ajournée à demain.

Les spectateurs s'étonnent avec raison de cette infirmité d'opinion des membres du conseil, qui rapportent ce qu'ils ont décrété une heure auparavant.

De la Haye, le 4 Décembre.

Le représentant Lambert van Beyma avoit proposé le 20 Septembre à l'assemblée nationale batave, entre autres mesures révolutionnaires, celle de faire prêter à toutes personnes, revêtues de fonctions publiques, politiques, civiles, ou militaires, le serment de haine éternelle au *Stadsoudéer*, à l'aristocratie, et à l'anarchie. Une commission, ayant été chargée de l'examen de cette proposition, le rapport qu'elle fit, il y a quelque tems, tendoit à rejeter la proposition. Il s'en est suivi des discussions vives et prolongées, dont l'issue a été un appel nominal, dans la séance du 29 Novembre: Et le résultat de cet appel a été, que la proposition a été rejetée à une pluralité, qui n'est pas peu considérable; savoir, de 71 contre 18 voix.

De Bruxelles, le 3 Décembre.

L'on apprend que le port du Texel est plus étroitement bloqué que jamais par une division angloise de 3 vaisseaux de ligne et plusieurs frégates. D'autres ports de la Hollande sont aussi menacés d'un pareil blocus; l'entrée et la sortie de la Meuse ne sont plus libres, ce qui gêne beaucoup le commerce de la ville d'Amsterdam. D'un autre côté, l'ennemi croise continuellement sur les côtes des principales îles de la Zélande; comme il n'a plus rien à craindre de la marine hollandaise, il peut diviser ses forces. L'on est dans les plus vives inquiétudes sur le sort de plusieurs navires richement chargés, qui étoient attendus de Batavia; l'on craint qu'ils ne soient tombés dans les mains des Anglois. Ces derniers continuent toujours le commerce de contrebande en Hollande et sur nos côtes.

De Ratisbone, le 6 Décembre.

On a distribué le 30 du mois dernier aux ambassadeurs à la diète un mémoire, daté de Hachenbourg, le 10 Novembre. Le comte régnant de Hachenbourg fait dans ce mémoire une peinture très touchante des malheurs auxquels les pays sont exposés depuis le commencement de la guerre entre l'Empire et la France. Logemens, entretien de gens de guerre, voilà, dit-il, la somme des maux qui écrasent mes sujets. Au mois de Février, les contributions montoient à 88,000 florins, et à cette même époque, on pilla, de fond en comble, deux de mes villages. Pour succroît de malheur, les familles réduites à la plus affreuse misère, furent obligées de nourrir à leurs frais et dépens, les artisans de tous leurs maux. On fut aussi obligé de lever chez l'étranger 100 mille florins, à des conditions très onéreuses, pour acquitter les contributions. — Malgré toutes ces exactions, le comté s'est fidèlement acquitté de ses devoirs envers l'Empire, en payant avec exactitude, jusqu'en 1795, son contingent et les mois romains. S. E. ose espérer que S. M. Imp. et ses illustres co-états, touchés de la situation, voudront bien s'intéresser à son sort, et lui procurer un dédommagement des pertes qu'elle a faites, sans rien défalquer pour les mois romains qu'il n'a pas été en son pouvoir d'acquitter depuis deux ans.

De Strasbourg, le 7 Décembre.

Depuis quelques jours, il y a de grands mouvemens parmi les troupes qui forment l'aile droite de l'armée d'Allemagne. Plusieurs demi-brigades ont quitté la rive droite du Rhin pour se rendre dans l'intérieur de la République; la plus grande partie va renforcer l'armée d'Angleterre. Quelques divisions de hussards ont pris la même direction. Il se fait aussi des mouvemens au centre et à l'aile gauche de l'armée d'Allemagne. Beaucoup de troupes se portent vers le Bas-Rhin; et d'après toutes les apparences, l'on va réaliser le projet formé depuis longtems, de séquestrer comme dépôt l'électorat de Hanovre, et d'occuper les côtes de la mer du Nord ainsi que l'embouchure de l'Elbe. Le général Lefebvre commandera, dit-on, le corps d'armée destiné à cette expédition.

Le ministre de la guerre vient d'informer par une lettre notre commission centrale, que toutes les réquisitions en grains, transports etc. pour les armées, alloient entièrement cesser.

Comme le pont de bateaux de Kehl va être réparé, il vient d'être publié un ordre du

général en chef Augereau, portant que le passage sur ce pont ne sera libre que depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

Des lettres de Coire, en date du 28, donnent les détails suivans sur les derniers événemens qui s'y sont passés.

Les députés des trois ligues sont maintenant réunis ici, et ont commencé le grand œuvre de la régénération de ce pays. La première assemblée eut lieu le 22; il y eut 40 voix pour la tenue d'une diète simple, et 23 se déclarèrent pour une diète extraordinaire ou pour une commission inquisitoriale. La journée du 23 fut employée à la vérification des pouvoirs. L'on arrêta à l'unanimité que tous les Salis seroient privés, comme accusés, du droit de séance. Le 24 la diète s'ouvrit, et le bourguemestre Ticharner fut proclamé président. D'après son avis, la diète arrêta que tous les membres du conseil seroient mis aux arrêts, et que chacun d'eux seroit tenu de fournir une caution de 1000 sequins (environ 11,400 liv.). Il fut décidé en outre qu'il seroit envoyé une députation à Rastadt, composée du président de Lugnetz, de M. Planta de Samade, et du baillif Sprecher de Jenin. Ces députés doivent rejeter tous les torts sur les ci-devant membres du conseil, et ils sent munis de pleins-pouvoirs illimités pour entamer une négociation avec Buonaparte touchant la restitution de la Valteline. La diète a aussi nommé un nouveau ministre qui doit se rendre à Milan; il y portera la reconnaissance de la République Cisalpine, et tâchera d'obtenir au moins qu'il soit suris à la vente des biens appartenans aux ligues Grises dans la Valteline, et dont il a été déjà vendu pour plus de 50 mille florins.

Des Deux-Ponts, le 7 Décembre.

Les membres de la régence et tous les officiers publics requrent, Lundi dernier, l'ordre de prêter serment à la République françoise: on leur a donné 8 jours pour faire leur déclaration. Le membre de la régence de Sarbruck a déjà donné sa démission.

Hier au soir à 9 heures, le général Ambert,

qui commande ici, reçut un courrier; et il partit immédiatement, avec son état-major. On annonce que demain les troupes françoises se mettront en marche.

On recherche depuis quelques jours avec beaucoup de rigueur les prêtres et émigrés françois qui pourroient s'être réfugiés dans nos environs.

De Rastadt, le 8 Décembre.

C'est demain que le congrès s'ouvrira. Les séances de la députation se tiendront dans une des salles de la partie du château qu'occupe le ministre directorial de Mayence; on y suivra la norme fixée par l'instruction de la diète générale de l'Empire.

M. le comte de Meerfeldt est arrivé ici hier, de retour de Manheim. Demain, il se remettra en route pour Vienne. La mission de ce général étoit relative aux mouvemens militaires qui sont la suite de la ratification du traité de paix.

De Carlsruhe, le 8 Décembre.

Toutes les troupes Impériales qui se trouvent dans nos environs, se mettront en marche demain; elles dirigeront leur route sur Günzbourg et Augsburg, pour se rendre du côté de Salzbourg. La forteresse de Philippsbourg doit être déjà évacuée.— L'on assure que les françois évacueront entièrement la rive droite du Rhin.

De Manheim, le 9 Décembre.

Hier dans l'après-midi, les troupes de cercle sorties de Mayence, ont traversé notre ville pour se rendre à Philippsbourg. Aujourd'hui, nous avons vu passer un bataillon des troupes autrichiennes de frontières, qui étoient depuis quelque tems sur la rive gauche du Rhin. Cet après-midi, une partie du contingent Palatin est entré ici pour y rester en garnison.— Le quartier-général de l'armée Impériale va être, dit-on, transféré à Braunau, district de l'Inn; la plus grande partie des branches qui le composent ont déjà quitté Manheim. M. le général d'artillerie comte de la Tour est parti aujourd'hui.

* * * Le Sieur J. B. de Bouge a l'honneur de prévenir M. M. les abonnés pour sa Carte de l'Europe en 50 feuilles; que les changemens survenus en suite du traité de paix d'Udine, se trouveront exactement marqués dans sa Carte, ainsi que ceux qui pourroient survenir encore par les arrangemens du Congrès de Rastadt. Si M. M. les Souscripteurs ne reçoivent pas la carte au tems où elle leur a été promise, c'est qu'un ouvrage aussi étendu, rédigé & gravé par une seule personne, & auquel on ne peut employer qu'un seul graveur pour les lettres; demande du tems & beaucoup d'exactitude. D'ailleurs, M. M. les abonnés seront gratuitement dédommages de leur attente par la beauté de l'ouvrage, auquel l'auteur ajoutera une note historique relative aux échanges, cessions, partages, acquisitions, &c. qui ont eu lieu en Europe depuis 1772, époque du premier partage de la Pologne. Il y a 52 planches achevées; & on peut voir l'ouvrage tous les jours chez l'auteur, au glacis du Josephstadt, No. 40; à Vienne.